PARCOURS LE CLASSIQUE (18 trous)

POLITIQUE DE CRÉDIT EN CAS DE PLUIE

Politique s'appliquant lors de fortes pluies ou orages électriques :

En présence d'une forte pluie et / ou d'un orage électrique rendant difficile ou impossible la poursuite de votre ronde de golf, vous aurez droit à un crédit de jeu, aux seules conditions suivantes :

1- Si le golfeur n'a pas encore commencé sa partie, il y aura remboursement intégral des frais payés.

2- Si le golfeur a pris le départ et a complété cinq (5) trous ou moins, un crédit de 18 trous lui sera alloué.

3- Si le golfeur a complété plus de cinq (5) trous mais pas plus de neuf (9), un crédit de 9 trous lui sera alloué.

4- Aucun remboursement ne sera accordé si le joueur a entrepris le 10e trou.

5- La même politique que les droits de jeu s'appliquent pour les voiturettes électriques.

6- Aucun remboursement n'est accordé pour les voiturettes à main.

7- Le crédit de jeu est autorisé et remis à la boutique.

8- Le crédit émis est valide pour l'année en cours seulement.

9 Aucun jeu de pluie n'est accordé pour les 9 trous.

La Direction

Saison 2026